

Canton de Berne
Commune municipale de Sonceboz-Sombeval
 Plan d'aménagement local
 Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage

1:5000

Indications relatives à l'approbation
 Participation et information de la population : Du 15 novembre 2019 au 13 décembre 2019
 Examen préalable : Du... au...
 Publication dans la feuille officielle : Du... au...
 Dépôt public : Du... au...
 Pourparlers de conciliation :
 Oppositions valides :
 Oppositions non valides :
 Réserves de droits :

DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL le...
 DÉCIDÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE le...
 Le Président : ... Le/la Secrétaire : ...
 Le/la Secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus
 Sonceboz-Sombeval, le... Le/la Secrétaire : ...
 APPROUVÉ PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Format: 1150 x 1050 cm
 Dessin: MJS/rap
 Date: 16.08.2024

LE FOYARD
 ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Légende

Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif

- Arbre remarquable (art. 53 et 62 RAC)
- Murier (art. 53 et 64 RAC)
- Doline sèche (art. 53 et 63 RAC)
- Bloc erratique (art. 53 et 63 RAC)
- Allée charmes (art. 53 et 62 RAC)
- Mur de pierres sèches (art. 53 et 64 RAC)
- Vergier (art. 53 et 61 RAC)
- Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 53 et 56 RAC)
- Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 53 et 55 RAC)
- Espace réservé aux eaux ERE (art. 57 et 58 RAC)
- Espace réservé aux eaux ERE en zone à bâtir (art. 57 et 58 RAC)

Zones et objets protégés en vertu d'autres législations : à titre indicatif

- Cours d'eau à ciel ouvert et végétation riveraine (art. 58 RAC)
- Cours d'eau sous tuyau (art. 58 RAC)
- Végétation des rives art. 21 LPN, art. 20 LGPN (art. 57 et 58 RAC)
- Site protégé "Etang Les Coupelières"
- Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)
- Terrain sec cantonal
- Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (ICONF)
- Zone de protection de la faune sauvage
- Haine, bosquet (art. 53 RAC)
- Site de reproduction de batraciens d'importance nationale - Objet fixe
- Zone de calme La Steiner - Les Boveresses de la carrière La Tschanner
- Source
- Périmètre de protection archéologique (art. 65 RAC)

Périmètre de protection des eaux

- Zone de protection S1
- Zone de protection S2
- Zone de protection S3
- S3Zu

Système de mise en réseau faune

- Axe de liaison national
- Axe de liaison régional

Inventaire national des voies de communication historiques

- Sans substance
- Avec substance

Recensement architectural

- Digne de protection
- Digne de conservation

Indications

- Limite communale
- Zone à bâtir (en voie de révision)
- Forêt
- Pâturage boisé dense
- Pâturage boisé ouvert
- Roches
- Périmètre des mesures de compensation écologique de la carrière La Tschanner

